

Plan d'action pour le secteur du tourisme de l'EFFAT 2022-2023

Adapté sur base des discussions à l'Assemblée Générale du Tourisme le 16 novembre 2021

Objectifs généraux et priorités de l'EFFAT dans le secteur

- ✓ Relancer le secteur avec un nouveau modèle socialement responsable tel que décrit dans notre [Document d'orientation](#) « Relancer et repenser le tourisme avec une vision plus durable et socialement responsable ».
- ✓ Résoudre les pénuries de main-d'œuvre dans le secteur de l'hôtellerie qui ne peuvent être résolues que par un travail décent, des salaires plus élevés et des conventions collectives.
- ✓ Développer davantage les réseaux d'affaires à travers les principales chaînes hôtelières pour renforcer la densité syndicale, partager les stratégies d'organisation et de campagne et renforcer la solidarité entre les syndicats du secteur.
- ✓ Élaborer et promouvoir des lignes directrices pour les syndicats afin de garantir que nos organisations sœurs n'utilisent que des hôtels et des lieux de conférence qui respectent les droits des travailleuses/eurs et les conventions collectives.

Points d'action de l'EFFAT proposés

Assurer une relance sociale et équitable du secteur touristique

- Continuer à échanger des informations sur la situation dans l'hôtellerie-restauration dans les différents pays, et sur les activités des organisations membres pour améliorer les conditions dans le secteur.
- Développer une position de l'EFFAT sur des conditions de travail améliorées et plus durables dans le secteur de l'hôtellerie-restauration européen.
- Essayer d'arriver à une position commune avec HOTREC : critères/indicateurs/lignes directrices pour un emploi plus attractif et durable dans l'hôtellerie-restauration.
- Continuer à contribuer aux initiatives sur le tourisme des institutions européennes (par exemple, Tourism Transition Pathways 2030, European Agenda for Tourism 2050), faire pression pour un tourisme plus durable et socialement responsable, basé sur les principes du Document d'orientation de l'EFFAT.
- Relancer l'initiative Just Tourism/labellisation sociale des hôtels et restaurants, en coopération avec l'UITA, pour inciter les syndicats et les consommateurs à utiliser leur pouvoir d'achat pour soutenir les entreprises socialement responsables lorsqu'elles recherchent des restaurants ou des hébergements, évaluer l'état d'avancement des programmes existants sur les hôtels et restaurants équitables, et faciliter le lancement de campagnes similaires par des syndicats dans plus de pays.
- Continuer à promouvoir le « Choisir le meilleur rapport qualité-prix à la passation de marchés de services de restauration - Un guide pour les organisations clientes privées et publiques », développé en coopération avec les employeurs européens de la restauration collective, pour lutter pour l'adoption de critères sociaux et de qualité dans la passation des marchés et les marchés publics, soutenir les initiatives de l'UE qui poussent à la conditionnalité sociale dans la directive sur la passation des marchés publics.

Qualification & formation dans le secteur de l'hôtellerie-restauration

- Échanger des informations sur les activités des affiliés sur l'enseignement et la formation professionnels, les apprentissages, la requalification/le perfectionnement dans l'hôtellerie-restauration, et partager des initiatives/modèles réussis pour une inspiration mutuelle.
- Promouvoir l'apprentissage en tant qu'outil pour donner aux jeunes travailleuses/eurs une formation professionnelle substantielle, et plaider pour le respect des critères du [Cadre européen pour un apprentissage efficace et de qualité](#).
- Évaluer le potentiel du Pacte de compétences de l'UE, et envisager de rejoindre le Pacte de compétences pour le tourisme.
- Veiller à ce que les initiatives sur les qualifications et les compétences prennent en compte et s'appuient sur les travaux menés conjointement par les partenaires sociaux, par ex. Passeport Européen de Compétences Hôtellerie-Restauration.
- Poursuivre l'implication des travailleuses/eurs et de leurs représentant-e-s dans l'évaluation des besoins de formation, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de formation.

Santé et sécurité au travail en hôtellerie-restauration

- Coopérer avec l'UITA sur la promotion et la mise en œuvre du « Guide de l'UITA sur la santé et sécurité au travail dans le secteur de l'hôtellerie pendant le COVID-19 », et soutenir l'UITA en faisant pression pour que la santé et la sécurité deviennent l'une des conventions fondamentales de l'OIT.
- Continuer à lutter pour l'élimination du harcèlement sexuel et de la violence (HS&V) dans l'hôtellerie-restauration
 - Recueillir et partager les bonnes pratiques sur la façon de lutter contre le HS&V, par exemple protocoles HS&V obligatoires en Espagne, formation « Tracez la ligne sur le harcèlement sexuel » en Norvège ; soutenir mutuellement des campagnes telles que « Nous ne sommes pas au menu »
 - Promouvoir les accords-cadres mondiaux sur le HS&V que l'UITA a signés avec les Sociétés transnationales de l'hôtellerie-restauration, et poursuivre leur mise en œuvre au niveau national
 - Inscrire le harcèlement sexuel et la violence (HS&V) à l'ordre du jour des dialogues sociaux sectoriels Horeca et Restauration collective, partager des bonnes pratiques, s'efforcer d'obtenir des résultats concrets, par ex. boîte à outils de bonnes pratiques, recommandations conjointes des partenaires sociaux, politique HS&V standard
 - Faire pression pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention n° 190 de l'OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail
- Soutenir les campagnes pour la sécurité des travailleuses/eurs de l'hôtellerie-restauration, telles que la garantie d'un transport sécurisé vers leur domicile pour les travailleuses/eurs qui doivent travailler tôt ou tard.

- Promouvoir davantage l'outil interactif d'évaluation des risques en ligne (OiRA) pour le secteur de l'hôtellerie-restauration, élaboré conjointement par HOTREC et EFFAT, sous l'égide de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (OSHA), et encourager un suivi par les partenaires sociaux nationaux, veiller à ce que les évaluations des risques soient menées correctement, avec la participation des représentant-e-s des travailleuses/eurs et de la santé et de la sécurité.

Nettoyage dans les hôtels

- Continuer à soutenir les campagnes de l'UITA et la Semaine mondiale d'action pour les travailleuses/eurs de l'hôtellerie.
- Élaborer des lignes directrices pour les affiliés, d'autres fédérations syndicales, des organisations amicales, etc., afin d'utiliser pour des événements et des voyages uniquement des hôtels qui ne donnent pas aux clients un « choix vert » de refuser le nettoyage quotidien des chambres, en coopération avec l'UITA.

Économie de plate-forme

- Continuer à surveiller la « platformisation » dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, par ex. location d'hébergement à court terme, livraison de nourriture, partage de repas, cuisines noires, et plaider pour une concurrence loyale et des règles du jeu équitables.
- Poursuivre la coopération avec la CES et les FSE (Fédérations syndicales européennes) dans la lutte pour l'égalité de traitement et des conditions de travail équitables pour les travailleuses/eurs des plateformes et toutes les formes de travail atypiques, et pour une directive européenne forte sur les conditions de travail dans le travail sur les plateformes.
- Soutenir les affiliés dans leurs efforts pour organiser les travailleuses/eurs des plateformes, échanger des informations sur les pratiques réussies.

Changement climatique

- Contribuer au projet de l'EFFAT « Participer à l'action climatique pour construire une transition juste dans les secteurs de l'agroalimentaire et du tourisme » en évaluant l'impact de la crise climatique sur l'hôtellerie-tourisme et en développant des objectifs et des stratégies pour assurer une transition juste pour les travailleuses/eurs, sur la base des activités des affiliés dans ce domaine, et conformément à l'initiative de l'UITA sur « La crise climatique et son impact sur le secteur du tourisme ».

Construire l'adhésion syndicale

- Recueillir et partager des exemples d'efforts des organisations membres pour organiser les travailleuses/eurs de l'hôtellerie-restauration, recruter de nouveaux membres et renforcer la force syndicale, organiser un séminaire spécifique.
- Le plan d'action pour le secteur de la restauration rapide EFFAT-UITA fait partie intégrante de ce plan d'action.
- Les programmes de travail des Comités de dialogue social sectoriel (CDSS) Horeca (avec HOTREC) et Restauration collective (avec FoodServiceEurope) font partie intégrante du travail dans le secteur du tourisme de l'EFFAT.